

Extrait du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration de l'Université du Québec à Trois-Rivières tenue le 23 mars 2026 à 14 h.

MODIFICATION À LA POLITIQUE VISANT À PRÉVENIR ET ENRAYER LE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE ET LA DISCRIMINATION

CONSIDÉRANT les articles 51 et 72 du Règlement de régie interne;

CONSIDÉRANT la Politique visant à prévenir et enrayer toute forme de harcèlement, de discrimination et d'incivilité;

CONSIDÉRANT la résolution 2014-CA597-12.01-R6423 (22 avril 2014) relative à l'adoption d'amendements à la Politique visant à prévenir et enrayer toute forme de harcèlement, de discrimination et d'incivilité;

CONSIDÉRANT la consultation effectuée auprès des unités concernées et des syndicats et des associations d'employés et d'étudiants de l'Université du Québec à Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT le tableau faisant état des modifications proposées à la Politique visant à prévenir et enrayer toute forme de harcèlement, de discrimination et d'incivilité;

CONSIDÉRANT qu'il est suggéré de modifier le titre de la politique pour le suivant : « Politique visant à promouvoir la civilité et à prévenir et enrayer le harcèlement psychologique et la discrimination »;

CONSIDÉRANT le projet de Politique visant à promouvoir la civilité et à prévenir et enrayer le harcèlement psychologique et la discrimination;

CONSIDÉRANT l'examen juridique du Secrétariat général;

CONSIDÉRANT l'avis du comité des ressources humaines (réunion du 9 mars 2026);

CONSIDÉRANT les explications du vice-recteur au développement humain et organisationnel;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU d'adopter les modifications à la Politique visant à prévenir et enrayer toute forme de harcèlement, de discrimination et d'incivilité dont le titre est modifié par le suivant : « Politique visant à promouvoir la civilité et à prévenir et enrayer le harcèlement psychologique et la discrimination », telle qu'elle se lit en annexe à la présente résolution.

[ANNEXE 2026-CA749-04.02.01-R8227](#)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par:

M^e Éric Hamelin
Secrétaire général